



FORMATION

MIEL

Réglementation & hygiène
en miellerie



LE CHESNAY



MÉE-SUR-SEINE

ZOOM SUR LA FORMATION

PROGRAMME sur 2 jours :

Le 30/10 et le 06/11/2023 : Chesnay
Ou

Le 23/11 et le 30/11/2023 : Mée-sur-Seine

Jour 1:

Matin:

- Respecter la réglementation en vigueur relative à la sécurité des aliments
- Concevoir et organiser la miellerie

Après-midi:

- Etablir le plan de maîtrise sanitaire (PMS)
- Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène
- Appliquer la méthode HACCP pour identifier & maîtriser les dangers (1^{ère} partie)

Jour 2 :

Matin:

- Appliquer la méthode HACCP pour identifier & maîtriser les dangers (2^{ème} partie)
- Mettre en place un système de traçabilité (1^{ère} partie)

Après-midi:

- Mettre en place un système de traçabilité (2^{ème} partie)
- Gérer les produits non-conformes

Evaluation des participants

Accompagnement individuel au sein de votre établissement et de votre atelier dans le cadre de la formation avec le module transfert des acquis par le formateur Thomas VENETIS : 2h30

- Etre capable de construire son PMS
- Etre capable de mettre à jour son PMS
- Etre capable de gérer des produits non-conformes

FORMATEUR :

Thomas VENETIS - Conseiller qualité
en transformation fermière - CARidf

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre la réglementation relative à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments
- Être capable de construire le Plan de Maîtrise Sanitaire de sa miellerie
- Être capable d'identifier et maîtriser les dangers liés à la sécurité des aliments
- Être capable de mettre en place un système de traçabilité de produits
- Être capable de gérer des produits non-conformes

MOYENS PEDAGOGIQUES



Tour de table



Exercices pratiques



Diaporama

Renseignements et inscriptions: <https://forms.gle/qfFgqKq9HRgNRULt9>

Léonore MONTAIGNE
Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France
2 avenue Jeanne d'Arc
78150 LE CHESNAY
tél. : 01 39 23 42 38
e-mail: formation@idf.chambagri.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



PUBLIC

Chef d'exploitation agricole, salariés agricoles, particuliers non agricole

Pré-requis : Etre apiculteur professionnel en miellerie ou avoir un projet de miellerie à court terme



DATES, HORAIRES ET LIEUX

Dates et Horaires	Adresses
Les 30/10/2023 et 06/11/2023 => 9h00 - 17h30 + 2h30 Transfert des acquis Durée totale : 16h30	Chambre d'Agriculture 2 avenue Jeanne d'Arc 78150 LE CHESNAY
Les 23/11/2023 et 30/11/2023 => 9h00 - 17h30 +2h30 Transfert des acquis Durée totale : 16h30	Chambre d'Agriculture 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée-Sur-Seine
Entre la fin du 2 ^{ème} jour de formation et le 31 mars 2024 Durée : 2h30	Transfert des acquis au sein de votre établissement et de votre atelier

Tarif applicable aux ayant-droits VIVEA : 0 €

Pensez à valider votre consentement reçu par mail de vivéa (pensez à vérifier vos spams).

Tarif autres publics : 653 €

Salariés agricoles : vous pouvez demander une prise en charge financière (45% du coût de la formation) auprès d'OCAPIAT (dispositif BOOST COMPETENCES). Votre demande de prise en charge doit être faite au plus tôt 2 mois avant le début de la formation et IMPÉRATIVEMENT au plus tard la veille du jour de la formation via votre espace OCAPIAT.

Contact : **OCAPIAT**, Tél : 01 40 19 41 20, www.ocapiat.fr

Crédit d'impôt (chef d'entreprise) : vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant correspondant au total des heures passées à la formation, multiplié par le taux horaire du SMIC (10,48€) dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise (par exemple, 7 heures x 10,48 = 73,36 euros).

Service de remplacement : Le service de remplacement peut mettre à votre disposition un agent de remplacement lors de vos absences. Contact Ouest IDF et petite couronne : 01.39.53.73.94 / Contact 77 : 01.64.79.30.56)

Les repas et les déplacements sont à la charge des participants.

Une attestation de fin de formation vous sera adressée après le stage.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation : le contrat est résilié et le règlement de la formation est remboursé au participant en totalité.

Les conditions générales et le règlement intérieur sont disponibles sur demande, auprès du service formation de la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France.



CONTACT

Pour tout renseignement,
contactez Thomas Venetis :

Mail:

thomas.venetis@idf.chambagri.fr

ou

Par téléphone :

06 87 60 52 37

Formation conçue par la Chambre
d'agriculture de Région Ile-de-France



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE